

L'an deux mil vingt, le seize Novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane CHOUIN, Maire.

Etaient présents : Stéphane CHOUIN, Isabelle LANSON, Jean-Jacques GAMBERT, Pascal DELAUGERE, Gérard MONTIGNY (arrivé à 19h30), Daniel BIZEAU, Claude HECHINGER, Philippe DERRIEN, Agnès LUCAS, Bruno GOLDFEIL, Patricia HAAS, Carole BELLANGER, Emmanuelle SUDUL DOMINIQUE, Sébastien MECHIN, Cindy BEULAY, Arnaud JOUSSE, Emma-Dorine TIMONER.

Procurations : Pierre MEDEVIELLE à Bruno GOLDFEIL, Isabelle GOARD à Stéphane CHOUIN

Absentes excusées : Catherine TESSIER, Emilie HELOIN

Absents : Guillaume DELAS, Mélanie RAULO

Emmadorine TIMONER a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire débute la séance en rendant hommage à Samuel Paty, enseignant assassiné dans l'exercice de ses fonctions le 16 octobre dernier et propose une minute de silence.

- **PREND ACTE** du rapport du Maire sur les délégations du Conseil Municipal
- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 22 Septembre 2020
- **SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL : APPEL A PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAL 2021 (VOLET N° 3) : CONSTRUCTION COMPLEXE SPORTIF ET ASSOCIATIF**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de St-Hilaire St-Mesmin souhaite dans le cadre du développement des services à la population étendre les locaux du gymnase situé dans le secteur du Clos du Four à Chaux par la construction d'un complexe sportif et associatif.

Ceci permettra de créer un « complexe sportif » et de bénéficier des vestiaires et sanitaires existant au gymnase. Pour répondre au besoin croissant des associations, une salle multi-activité sera également créée.

Le lien entre les 2 structures sera assuré par un espace d'accueil.

La surface totale du bâtiment s'élèvera à environ 970m².

Le chiffrage de l'opération est basé sur une estimation réalisée par le bureau d'architecte LR Architectures, Maître d'œuvre du projet au stade de la phase APD/PRO.

Afin de compléter le montage financier de ce projet, la Commune de St-Hilaire St-Mesmin doit fournir une délibération pour la constitution du dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projets d'investissements à rayonnement communal (volet n°3) pour l'année 2021.

Le plan de financement de l'opération arrêté à ce jour est le suivant:

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF ET ASSOCIATIF (montants H.T.)			
1. MONTANT DES TRAVAUX		3. SUBVENTIONS SOLLICITEES	
Travaux dont photovoltaïque et VRD	1 220 000,00	Conseil Départemental	75 000,00 (soit 5,68%)
		Fonds de concours Orléans Métropole	50 000,00

2. DEPENSES ANNEXES		4. RESSOURCES PROPRES/BESOIN DE FINANCEMENT	
Honoraires	89 325,00	Autofinancement/Emprunt	1 195 033,00
Missions diverses	10 708,00		
TOTAL (1+2)	1 320 033,00	TOTAL (3+4)	1 320 033,00

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- DECIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 75 000,00 € dans le cadre de l'Appel à projets d'investissements à rayonnement communal (volet n°3) pour l'année 2021,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à ce dossier

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- APPROBATION MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX 2021/2024

Monsieur le Maire indique que la Commune a lancé une consultation par voie d'appel d'offres ouvert en procédure adaptée, pour le renouvellement de son marché relatif au nettoyage des locaux communaux arrivant à son terme le 31 décembre 2020.

Le marché est un marché de services qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de quatre ans. Il n'est pas alloti.

Ce marché a fait l'objet d'une publicité parue le 4 septembre 2020 sur le site officiel marches-publics.info.

La date limite de remise des offres était fixée le 15 octobre 2020 à 12h00.

Cinq candidats ont déposé une offre.

Les plis ont été ouverts par la CAO MAPA en date du 20 octobre 2020 et les offres examinées au regard des critères prédéfinis dans l'appel d'offres :

50 % : Prix

30 % : Qualité des moyens mis en œuvre pour assurer les prestations ainsi que les efforts de formations du personnel

20 % : Références

Dans son rapport en date du 3 novembre 2020, la commission finances propose de retenir la société **SAINES Nettoyage** dont le siège est basé à Tours pour un montant forfaitaire annuel de 76 785,61 Ht soit 92 142,73 TTC.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché relatif au nettoyage des locaux communaux avec la société **SAINES Nettoyage** dont le siège est basé à Tours pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2021.
- INDIQUE que les dépenses seront imputées au chapitre 011 (charges à caractère général), article 6283 (frais de nettoyage de locaux)

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- REMISE DE BONS D'ACHATS AUPRES DES COUTURIÈRES BÉNÉVOLES QUI ONT ŒUVRÉ POUR LA CONFECTION DES MASQUES EN TISSUS PENDANT LA PREMIÈRE PÉRIODE DE CONFINEMENT LIÉE A LA COVID 19

Monsieur le Maire présente le dispositif qu'il propose de mettre en place pour remercier les couturières bénévoles qui ont œuvré pour la confection de masques en tissus pendant la première période de confinement liée à la Covid 19.

Il est proposé de remettre à chaque couturière bénévole dont le nombre s'élève à 26, qui ont confectionné près de 2200 exemplaires de masques en tissus, un bon d'achat d'une valeur de 50 € à utiliser chez les commerçants hilairois participants à cette opération dont la liste se trouve ci-dessous :

- Boucherie - charcuterie - épicerie Carlos RIBEIRO
- Boulangerie aux délices des pains
- Fleuriste Des Ronds dans l'Eau
- Coiffeur Select'if
- Coiffeur Oce Hair
- Restaurant le Moulin à Poivre
- Brasserie des écluses
- Le TUBercule

Ces 50 € seront distribués sous forme de 5 chèques de 10€ à utiliser de début décembre 2020 jusqu'au 30 juin 2021 chez les commerçants participants.

Par la suite, les commerçants factureront à la Commune les bons d'achats collectés dans leur magasin.

Une attention particulière sera portée lors de la confection des bons afin d'éviter qu'ils ne soient reproductibles. Il est proposé pour cela que les chèques soient nominatifs et numérotés.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- DECIDE de mettre en place le dispositif de remise de bons d'achats auprès des couturières bénévoles qui ont œuvré pour la confection des masques en tissus pendant la première période de confinement liée à la Covid 19
- ACCEPTE de verser des bons d'achats d'une valeur globale de 50 € par couturière bénévoles
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au paiement des factures des commerçants correspondant à la valeur des bons d'achats collectés dans leur magasin.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de GERARD MONTIGNY

- CONVENTION DE PARTENARIAT SAFER DU CENTRE

Monsieur le Maire présente le projet de convention de partenariat entre la Commune de St-Hilaire St-Mesmin et la Safer du Centre.

Il rappelle que la Commune souhaite un accompagnement pour la gestion quotidienne de ses problématiques foncières (connaissance des propriétaires et exploitants, médiation et négociation, évaluation de biens, acquisitions/locations...).

La présente convention a pour objet de préciser les conditions techniques et financières d'intervention de la SAFER en vue :

- D'apporter, sur demande de la Collectivité, un conseil et un accompagnement sur les problématiques foncières que celle-ci peut rencontrer au quotidien ;

- D'assurer, pour le compte de la Collectivité et à sa demande, la maîtrise foncière de parcelles nécessaires à la réalisation de projets d'aménagement relevant de la compétence de la Collectivité sur son territoire, soit par recueil de promesses de vente soit par recueil de promesse d'échange pour le compte de la Collectivité.

La convention présente le coût des différentes prestations proposées. Les rémunérations définies feront l'objet de mises à jour par décision annuelle du Conseil d'Administration de la Safer du Centre.

La convention arrivera à échéance au 31/12/2026.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Commune de St-Hilaire St-Mesmin et la Safer du Centre
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

PJ : Convention de partenariat entre la Commune de St-Hilaire St-Mesmin et la Safer du Centre

- MOTION CONCERNANT LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G

Le Président de la République et le Gouvernement ont présenté la technologie de la téléphonie de cinquième génération (dite 5G) comme un enjeu stratégique prioritaire pour notre pays. Ainsi, les lots de fréquences de la 5G ont déjà été attribués fin septembre aux quatre grands opérateurs de téléphonie pour un montant de 2,8 milliards d'Euros. Pourtant, cette gigantesque vente aux enchères est intervenue sans vaste étude d'impact sanitaire et environnemental, ni aucune consultation publique préalable.

La *Convention citoyenne pour le climat*, réunissant 150 citoyens tirés au sort, avait pourtant demandé l'instauration d'un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat. Cette proposition qui n'avait pas été écartée par le Président de la République n'est toujours pas engagée aujourd'hui.

Aujourd'hui, au vu des questions et des inquiétudes quant à cette innovation technologique, une réflexion apaisée et argumentée est nécessaire, aussi bien sur les avantages que sur les inconvénients de cette téléphonie de la cinquième génération.

À l'inverse de la précipitation affichée par le gouvernement et les opérateurs de téléphonie, et dans un contexte de défiance grandissante des citoyens et citoyennes envers les institutions, un débat décentralisé sur le déploiement de la 5G s'impose pour en garantir son contrôle, son efficacité et son acceptation.

C'est pourquoi, faute de débat éclairé à ce jour sur la 5G, le Conseil municipal de St-Hilaire St-Mesmin tient à affirmer ses fortes interrogations notamment en matière de santé publique, de sobriété numérique et de sécurité des données personnelles.

Tout d'abord, dans son pré-rapport d'octobre 2019 sur la 5G, l'Agence nationale de la sécurité sanitaire (ANSES) indique avoir « mis en évidence un manque important, voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels » de cette technologie. Ainsi, le rapport définitif de l'ANSES sur les potentiels risques des champs électromagnétiques de la 5G n'est toujours pas publié et est attendu pour 2021.

Ensuite, l'impact environnemental induit par les usages numériques ne cesse d'augmenter. Le déploiement de la 5G va accélérer l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables et la pollution due à l'extraction des métaux rares du fait de l'installation de nouvelles antennes, de nouveaux serveurs et du nécessaire renouvellement des téléphones actuels.

Enfin, le déploiement massif d'objets connectés allant de pair avec la 5G participe de l'accaparement de données personnelles par des grands groupes privés et pose la question de la garantie de la protection des données numériques liées aux individus.

Vu ces légitimes interrogations sur l'impact sanitaire, économique, écologique et sécuritaire de la 5G, le conseil municipal de St-Hilaire St-Mesmin :

- Décide de sursoir sur son territoire à toute autorisation d'implantation d'antennes liées à la téléphonie de cinquième génération jusqu'à la publication du rapport attendu de l'ANSES en 2021 sur les effets de cette nouvelle technologie sur la santé ;
- Propose qu'Orléans Métropole initie un grand débat public sur la 5G et son déploiement avant la fin de l'année 2020, impliquant acteurs publics et privés, experts, citoyens et citoyennes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Bruno GOLDFEIL : S'interroge sur la présence d'un nouveau bâtiment sur les parcelles n°AI 109 et 110 situées en zone naturelle dans le secteur de l'impasse du Chaussy. Monsieur Pascal DELAUGERE se rendra sur place pour contrôler.

Intervention d'Emmanuelle SUDUL DOMINIQUE : S'interroge sur le maintien ou non des actions envisagées par le Comité des fêtes dans le cadre du Téléthon programmé le week-end des 5 et 6 décembre prochain.

L'association envisage une marche ainsi qu'une remise de plats à emporter avec inscription préalable le samedi de 10h00 à 16h00 en s'assurant que les gestes barrières et la distanciation soient bien respectés.

Monsieur le Maire souhaite que cette manifestation puisse être maintenue sur la Commune sauf contrordre de la Préfecture.

Intervention de Gérard MONTIGNY : Informe qu'un marché de producteurs de pays aura exceptionnellement lieu le 13 décembre prochain en présence de nouveaux producteurs plus spécifique à la vente de produits en lien avec les fêtes de fin d'année. La chambre d'agriculture a donné son autorisation.

La séance est levée à 19 h 45.

Le Maire,

Les Membres,